



Forever 

16^e Rallye de la Haute-Senne

11 et 12 juin 2022



 SUPPORTER DU BRAINE AUTO CLUB

PHOTO : VINCENT GORDENNE

RÉGLEMENT

Forever 





**REGLEMENT TYPE "RALLYES"
("B" et "B-Short")**



EPREUVE : Rallye de la Haute Senne

VISA ASAF N : 11

DATE : 11 & 12 juin 2022

ORGANISATEUR : Braine Auto Club

N° D'ENTREPRISE : 862.242.797

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Café Le New Sport Grand Place 15 à 7090 Braine-le-Comte au 1^{er} étage

N 50°36'37 E 4°08409

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER

AVERTISSEMENT !!!

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans **TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES** (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, certains équipements sont imposés aux concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf

Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les autorités civiles.

Les dispositions y relatives, reprises dans les règlements particuliers d'épreuves, seront libellées en MAUVE.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be.

I TIMING

27/04/2022		Parution du Règlement Particulier
28/04/2022		Date de début des engagements
03/06/2022	16h00	Clôture des inscriptions à droits simples
07/06/2022	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés
07/06/2022	20h00	Attribution des numéros
	21h00	Affichage de la liste des engagés.
11/06/2022	9h00	Ouverture du secrétariat Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage. Distribution du road-book et début des reconnaissances
	13h00	Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux, le 07/05/2022
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	18h00	Fermeture du secrétariat
	18h00	Clôture des VT
	19h00	Fin absolue des reconnaissances
12/06/2022	06h45	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h00	Fermeture des VT complémentaires
	07h15	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	07h45	Ouverture du parc fermé de départ)
	08h00	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ière} boucle
	11h30	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
	15h00	Départ de la première voiture pour la 3 ^{ème} boucle
	17h50	Arrivée de la première voiture au PF
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2,1et PH's: <u>affichage des résultats officieux</u> 30' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats 4,3,2,1et PH's, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Braine Auto Club organise, le(s) 11 & 12 juin 2022, le Rallye de la Haute Senne pour la 16^{ème} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- | | |
|---|-----------------|
| - Directeur de course Eddy Limbourg | Lic ASAF n° 311 |
| - Directeur de course adjoint Hugues Henrot | Lic ASAF n° 835 |
| - Directeur de la sécurité Steve Jauquet | Lic ASAF n° 301 |
| - Directeur de la sécurité adjoint Daniel Greuse | Lic ASAF n° 209 |
| - Directeur de la sécurité adjoint Frédéric Leemans | Lic ASAF n° 322 |
| - Secrétaire du meeting Sandra Mary | Lic ASAF n° 317 |
| - Secrétaire adjointe Anne-Sophie Marechal | Lic ASAF n° 309 |

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- | | |
|---|-----------------|
| - Collège des Commissaires Sportifs | |
| Président Laurent Walbrecq | Lic ASAF n° 022 |
| Membres Pierre Vanderlin | Lic ASAF n° 113 |
| André Debarsy | Lic ASAF n° 924 |
| - Collège des Commissaires Techniques | |
| Président Georges Gilbert | Lic ASAF n° 973 |
| Membres Bastien Francks | Lic ASAF n° 236 |
| Alain Bernard | Lic ASAF n° 965 |
| Didier Libois | Lic ASAF n° 863 |
| Didier Derenne | Lic ASAF n° 881 |
| Katia Liemans | Lic ASAF n° 902 |
| Secrétaire Marie-Luce Catoul | Lic ASAF n° 964 |
| Elodie Geerts | Lic ASAF n° 921 |
| - Inspecteur "Sécurité " Joël Brasseur | Lic ASAF n° 450 |
| - Observateur ASAF Noël Geilenkirchen | Lic ASAF n° 422 |

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- | | |
|-------------------------------------|------------------|
| - Relation concurrents Eric Keppens | Lic ASAF n° 230 |
| - Responsables des EC | |
| - EC 1 Salmonsart Louis Modave | Lic ASAF n° 653 |
| - EC 2 La Senne Luc Joniaux | Lic ASAF n° 367 |
| - EC 3 Rebecq Alain Delaunois | Lic ASAF n° 465 |
| - EC 4 Calvaire René Demarteau | Lic ASAF n° 801 |
| - Chefs de Sécurité des EC | |
| - EC 1 Salmonsart Fred Gobeau | Lic CAS n° 20466 |
| - EC 2 La Senne Mickaël Joniaux | Lic CAS n° 20269 |
| - EC 3 Rebecq Sandrine Dacquin | Lic CAS n° 20723 |
| - EC 4 Calvaire Eric Massart | Lic CAS n° 21422 |
| ... | |

Secours médicaux

- Equipe médicale : C.R.S. Médecins
- Ambulances : Services GRANDE SRL - Nombre : 5

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Rallye de la Haute Senne est une épreuve de type B **inscrite au calendrier ENPA** (« Open »), disputée en une étape, comptant pour le :

- Championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
- Les Championnats des Provinces de Hainaut, Brabant Wallon et Luxembourg ;
- Le Challenge C.S.A.P.H. de la CSAP Hainaut ;
- Le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF ;
- Le Challenge Bruno Thiry.

Art. 3. Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

Art. 4. Description du parcours

- 3 boucles identiques d'une longueur de 122.25 Kms

Par boucle, 1 section et 4 étapes de classement :

EC 1 : Salmonsart 11.520 Kms (100 % asphalte)

EC 2 : La Senne 7.830 Kms (100 % asphalte)

EC 3: Rebecq 8.400 Kms (100 % asphalte)

EC 4: Calvaire 12.950 Kms (100 % asphalte)

Total : 366,75 Kms dont 122.100 Kms d'ES

Les concurrents des Divisions Prov'Historic parcourront la totalité des "Étapes", boucles et ES de l'épreuve.

Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des "Vérifications" adéquate**, du document « Copies des licences » de l'équipage, ainsi que des demandes éventuelles de TP DEVRA parvenir uniquement par voie postale

- **Au plus tôt le 28/04/2022 et au plus tard, le 03/06/2022 avant 16 H 00**, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application ;**

ET

- **au plus tard le 07/06/2022 avant 12H00**, ce qui entraînera une majoration automatique du droit (+ 20%),**

à Mary Sandra, Rue d'Ecaussinnes 88 à 7090 Braine-le-Comte.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates et moments**.

N°:Be31 0014 1732 1055 Intitulé : Braine Auto Club ASBL

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

(Attention aux délais bancaires).

****Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (càd année 2022). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

5.3. LICENCES - TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)

La licence nécessaire pour participer (Type A4 - A3 - B), doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS (†) et être en cours de validité.

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS suffisante et en cours de validité) pourront solliciter un TP.

Les informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue seront fournis à l'organisateur.

La détention d'une **licence RACB** en cours de validité exonère les demandeurs des formalités médicales (déjà accomplies lors de la demande de cette licence).

Les **formulaires de demande** de TP portant le **numéro 1** (pour les pilotes RACB) et/ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celui-ci, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous :

➤ Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3

➤ Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4 ou TP A3

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement.

Le montant (50-€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4-A3-B) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

ATTENTION :

- Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve (Voir art. 2.3. du RPR).
- Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera acceptée en remplacement pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.

CONCURRENTS ETRANGERS

L'épreuve étant reprise au calendrier OPEN (ENPEA), les licenciés porteurs d'une licence Nationale/Internationale étrangère et ayant reçu l'autorisation* de leur ASN de participer à l'épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

*L'autorisation peut être permanente et générale (reprise sur la licence elle-même) ou ponctuelle et expresse (document officiel séparé).

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.4. Nombres maximaux d'engagés

Le nombre de participants est limité à 140 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **28** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **140** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage**.
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **410 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **475 €**
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à **370 €**

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (y compris pour les divisions "Prov'historic") - Voir art. 5 du RTG).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du ou des TP sollicités.

5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)** **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 07/06/2022 à 20h, au Café le New Sport Grand-Place 15 à 7090 Braine-le-Comte au 0477/995725

Permanence jusqu'à : 21h30

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299**

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le 11/06/2022 de 9h à 19h.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Dimitri Libotte; Eddy Limbourg ; Georges Mary

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Q8 Entre le podium et le départ de l'EC 1

Q8 entre l'EC 2 et l'assistance

Shell entre l'assistance et le départ de l'EC 3

Le paiement n'est possible que par carte bancaire (Bancontact)

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est **INTERDIT**

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits autorisés par le roadbook.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors des zones d'assistance délimitées par les panneaux idoines ou en dehors de certains tronçons de liaison déterminés par l'organisateur (voir Road – Book), seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Grand-Place de Braine-le-Comte

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

8.1. Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le 11/06/2022 à partir de 13 heures, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur le site Internet ou le FB de l'organisateur.

Emplacement : Chapiteau situé sur la Grand-Place de Braine-le-Comte

8.2. Les vérifications techniques complémentaires auront lieu le 12/06/2022 entre 06h45 et 07h00

Emplacement : Sous le Chapiteau de la Grand-Place

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

N.B. : Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place (sauf lorsque le réseau ne le permet pas).

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

8.3. Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné :

Auto Attitude, Rue Vieille Chaussée à 7090 Braine-le-Comte

8.4. Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Grand-Place près du Chapiteau sur le Grand-Place

Art. 9. Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce, compris, la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail (*grenouillesandra@gmail.com*),

AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

V. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.

- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie pourra rassembler les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 12/06/2022 en dessous du chapiteau de la Grand-Place
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Prix Charlotte Canone (spectacle)
 - Prix Cédric Crohin (Best performer en D4)
 - Prix Ludovic Dethaye (Best performer en D 1-2-3)
 - Prix Didier Demol (Coupe du Président)
 - 3 Premiers de la Division PH S/R
 - 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues)
 - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18 et 19)
 - Première dame au classement général Div. 4
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

Jusqu'au 10/06/2022 à 20 Heures

- Eddy Limbourg 0477/99.57.25
- Sandra Mary 0478/90.13.47 UNIQUEMENT après 18h30

A partir du 11/06/2022 à 09 Heures : Sandra Mary Grand-Place 15 1^{er} étage 7090 Braine-le-Comte

Art. 12. Tableau d'affichage

Sur la Grand-Place devant l'hôtel de Ville

VII. DIVERS

A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (*Voir Art. 17, du RPR*)

B) Programmes *Sous le chapiteau de la Grand-Place au prix de 6€*

C) Restauration, Hôtels.

www.brainelecomte.be onglet office du tourisme

Hôtel Orange à Le Roeulx (+- 20 min de Braine)

Motel Nivelles Sud (+- 20 min de Braine)

Hôtel Ibis à La Louvière (+- 20 min de Braine)

Pour la restauration il y en a tout autour de la Grand-Place, dans la rue de la Station

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Bernard Hayez (Lic. ASAF n° 001) pour la CSAP.Hainaut., en date du 26 avril 2022

- Jean-Claude Puissant (Lic. ASAF n° 957) pour l'ASAF, en date du 27 avril 2022

. Bernard Hayez pour le Secrétariat de l'ASAF, en date du 30 avril 2022.

Sous réserve de recevoir la copie de la licence d'homologation dans les délais

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par : Joël Brasseur (Lic. ASAF n° 450), en date du 18 mars 2022

Braine Auto Club

Rallye de la Haute Senne des 11 & 12/06/2022

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du 28/04/2022. au 03/06/2022 ou 07/06/2022 (moyennant une majoration)
UNIQUEMENT par voie Postale à Mary Sandra, Rue d'Ecaussinnes 88 – 7090 Braine-le-Comte

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION					PARTICIPE AU
Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :	<input type="checkbox"/> Chal. B. Thiry

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : / /	Adresse :		N° :
Code postal :	Localité :		
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <u>Accepte</u> <input type="checkbox"/> <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.			
Si nous devons vous contacter :	N° Tél/ GSM :	E-mail :	

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>									
Né(e) le : / /	Adresse :		N° :									
Code postal :	Localité :											
Si nous devons vous contacter :	N° Tél/ GSM :	E-mail :										
ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée : cc
Compagnie d'assurance :		Police N° :	

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF – Règlement Particulier Rallyes pour les cylindrées maximales et dates de références

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.
Signature du pilote	Signature du copilote

Rallye de la Haute Senne

N°

11 & 12/06/2022

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE

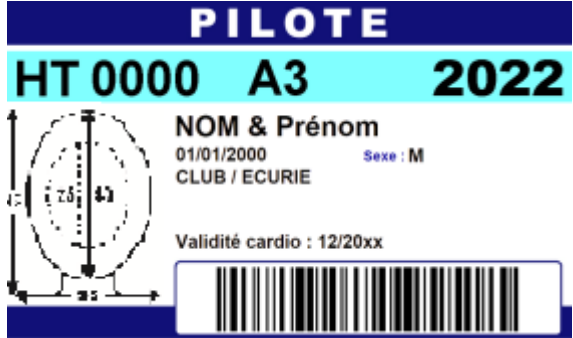
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis		Cyl.	Div.	Cla.
				cc		
Compagnie d'assurance :			Police n° :			

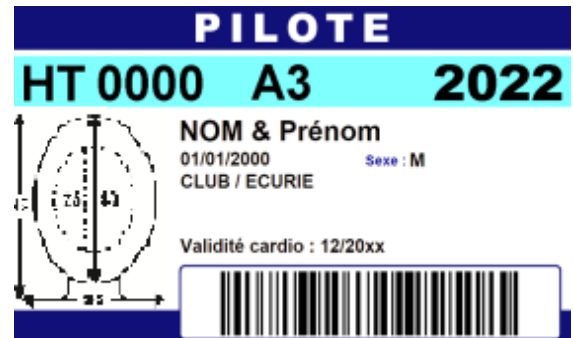
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :	
Ornement extérieur		Nom/Cachet :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Poids			
Elargisseurs de voies		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Pneumatiques			

N°

Copies de vos licences "sportives" 2022

Pilote :	
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/>	Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence ASAF ou VAS
Placez ici la copie de votre licence face « année » Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
2022	 <p>Exemple de licence sportive 2022. Le document est divisé en deux sections principales : une section supérieure avec un fond bleu et une section inférieure avec un fond blanc. La section supérieure contient le mot 'PILOTE' en blanc sur un bandeau bleu, suivi de 'HT 0000 A3 2022' en noir sur un bandeau blanc. La section inférieure contient un schéma d'un pilote dans un casque avec des dimensions indiquées, le nom et prénom 'NOM & Prénom', la date de naissance '01/01/2000', le sexe 'M', le club/écurie 'CLUB / ECURIE', la validité cardio 'Validité cardio : 12/20xx', et un code-barres.</p>

Copilote :	
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/>	Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence ASAF ou VAS
Placez ici la copie de votre licence face « année » Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
2022	 <p>Exemple de licence sportive 2022. Le document est divisé en deux sections principales : une section supérieure avec un fond bleu et une section inférieure avec un fond blanc. La section supérieure contient le mot 'PILOTE' en blanc sur un bandeau bleu, suivi de 'HT 0000 A3 2022' en noir sur un bandeau blanc. La section inférieure contient un schéma d'un pilote dans un casque avec des dimensions indiquées, le nom et prénom 'NOM & Prénom', la date de naissance '01/01/2000', le sexe 'M', le club/écurie 'CLUB / ECURIE', la validité cardio 'Validité cardio : 12/20xx', et un code-barres.</p>

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :


- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances	
--	--

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE		<i>Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.</i>		
Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.	

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)

 <p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p align="center">N° 2022</p> <table border="1"> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table> <p align="center">N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1"> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>							
<p align="center">Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES</p>									

Nom de l'épreuve :	Date :
---------------------------	---------------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI

Province :	Je possédais une licence l'année précédente ou avant :										OUI / NON
Nom :											
Prénom :											
Rue :											
Pays :	C.P. :										
Né(e) le :	-	-									
Téléphone fixe :											
E-mail :											

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

(8) l'ASAF et les CSAP ;

(9) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;

(10) le ou les organisateurs de la manifestation ;

(11) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;

(12) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;

(13) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;

(14) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;

f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie

g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.

h. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
(* ** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :			
Fait à, le/...../.....			
ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE		<i>Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :</i>	
Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»		Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)	
Je soussigné, Dr....., déclare que, ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**. ** Biffer éventuellement les mentions inadéquates Date, signature et cachet du médecin examinateur :		ECG d'effort :	OUI / NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)
		Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :	
		Examen ophtalmo :	OUI / NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....
		Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :	
		Remarque	<input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"
Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.

